Tableau n° 35

Les dérivés nitrés chloronitrés des carbures benzéniques

Date de création : 11 Décembre 1957 ; N° JORT : 143/1957 Date de la dernière mise à jour : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Manifestations consécutives à l'intoxication subaiguë ou chronique (cyanose, anémie, subictère).	1 an	Préparation, emploi, manipulation des dérivés nitrés et chloronitrés des carbures benzéniques, notamment :
Accidents aigus (coma) en dehors des cas considérés comme accidents du travail.	30 jours	-Fabrication des dérivés nitrés et chloronitrés du benzène et de ses homologues.
Dermites chroniques ou récidivantes causées par les dérivés chloronitrés.	30 jours	-Fabrication des dérivés aminés (aniline et homologues) et de certaines matières colorantes.
		-Préparation et manipulation d'explosifs.
		Sont exclues les opérations effectuées à l'intérieur d'appareils rigoureusement clos en marche normale.